



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Ministère  
Direction régionale  
des affaires culturelles  
Languedoc-Roussillon

ARRETE n° 011600

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques  
du cimetière protestant de NIMES (Gard)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
officier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et le décret modifié du 18 mars 1924,

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté n° 99-0965 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 28 juin 2001 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le cimetière protestant de NIMES (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son utilisation continue depuis 1779, ce qui en fait le plus ancien cimetière protestant collectif en France, pour son aménagement paysager spectaculaire entrepris à partir de 1822 et pour la qualité architecturale des tombeaux, surtout dans les parties dites Martin et Bergeron ;

Considérant la nécessité de donner une mesure de protection à l'ensemble en attente de l'examen de la demande de classement initiée sur proposition de la CRPS ;

.../...

ARRETE

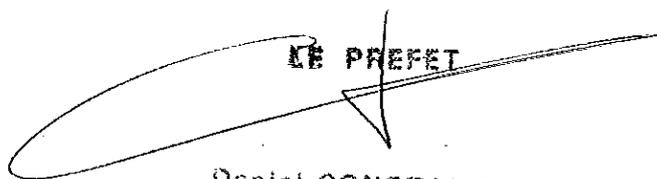
Article 1er : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, le cimetière protestant de NIMES (Gard) avec les murs de clôture, les bâtiments d'entrée, le pont sur le Cadereau et la Sacristie du Désert, ensemble situé avenue du pasteur Paul Brunel dite aussi route d'Alès, figurant au cadastre section DY, sur les parcelles n°52 et 399, d'une contenance respective de 2ha 63a 0ca et 2ha 78a 55ca et appartenant à l'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE REFORMEE DE NIMES, déclarée à la Préfecture du Gard le 24 avril 1906 sous le numéro 00635, dont les statuts ont été modifiés le 21 mai 1997 et ayant son siège 3, rue Claude-Brousson à Nîmes (Gard) ; Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le

27 DEC. 2001

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke crossing it near the middle.

LE PREFET

Daniel CONSTANTIN

Ech 1/2000

